



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 29 mars 2024

OBJET : ESPACE PUBLIC, VOIRIE, INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCES
- Aménagement de l'avenue Jeanne d'Arc à Grenoble : bilan de la concertation réglementaire

Délibération n° 74

Rapporteur : Sylvain LAVAL

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre à 10 heures, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Christophe FERRARI, Président de Grenoble-Alpes Métropole et sous la présidence de Michelle VEYRET de la n°17 à la n°31 puis de la n°54 à la n°58

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **119**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **118** de la n°1 à la n°16, **119** de la n°17 à la n°26, **118** de la n°27 à la n°41, **117** de la n°42 à la n°58, **116** de la n°59 à la n°71, **106** de la n°72 à la n°101

Présents :

Bresson : GUYOMARD – **Brié et Angonnes** : SOULLIER pouvoir à HUGELE de la n°61 à la n°101 – **Champ sur Drac** : DIETRICH pouvoir à FRISTOT de la n°1 à la n°16 – **Champagnier** : CHOLAT – **Claix** : REVIL pouvoir à STRECKER de la n°1 à la n°41 puis pouvoir à CHALAS de la n°72 à la n°101, STRECKER pouvoir à REVIL de la n°55 à la n°71 puis pouvoir à F.LONGO de la n°72 à la n°101 – **Corenc** : MERMILLOD-BLONDIN pouvoir à ESCARON de la n°17 à la n°71 – **Domène** : C. LONGO, SAVIN – **Echirolles** : BOUHAFS pouvoir à LABRIET de la n°1 à la n°16 puis pouvoir à CHERAA de la n°54 à la n°58, LABRIET, MADRENNES, MOULIN-COMTE, RABIH pouvoir à SPINDLER de la n°72 à la n°101, ROSA, SULLI – **Eybens** : BEJAJI à MONGABURU de la n°72 à la n°101, SCHEIBLIN – **Fontaine** : DE CARO, LEYRAUD, F. LONGO pouvoir à LEYRAUD de la n°1 à la n°41, THOVISTE, TROVERO – **Gières** : CUSSIGH, VERRI pouvoir à CUSSIGH de la n°67 à la n°101 – **Grenoble** : BELAIR pouvoir à CONFESSON de la n°3 à la n°16, BEN-REDJEB, BERON-PEREZ, BERTRAND, BOER pouvoir à SPINI de la n°42 à la n°101, BOUZEGHOUB, BRETTON pouvoir à CONFESSON de la n°1 à la n°2, CAPDEPON pouvoir à DESLATTES de la n°1 à la n°16, CARIGNON, CARROZ, CENATIEMPO pour à BOUZEGHOUB de la n°42 à la n°101, CHALAS, CLOUAIRE, CONFESSON, DESLATTES, FRISTOT, GARNIER, KADA pouvoir à KRIEF à la n°1 puis pouvoir à BRETTON de la n°55 à la n°101, KRIEF, MARTIN pouvoir à SEMANAZ à la n°1 puis de la n°54 à la n°101, MONGABURU pouvoir à NAMUR de la n°1 à la n°41, NAMUR, OLMOS, PANTEL, PETERS, PFISTER, PICOLLET, PIOLLE pouvoir à CHOLAT de la n°1 à la n°41, ROCHE, SABRI, SCHUMAN, SPINI – **Herbeys** : FLEURY – **Jarrie** : GUERRERO – **La Tronche** : DEBEUNNE pouvoir à BELAIR de la n°59 à la n°101, SPINDLER – **Le Fontanil-Cornillon** : DUPONT-FERRIER – **Le Gua** : FARLEY pouvoir à SOTO de la n°72 à la n°101 – **Le Pont de Claix** : FERRARI pouvoir à GRAND de la n°17 à la n°31 puis de la n°54 à la n°58, GRAND pouvoir à SCHEIBLIN de la n°62 à la n°101 – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON – **Meylan** :

CARDIN, HERENGER – **Miribel Lanchâtre** : M. GAUTHIER pouvoir à ROSSETTI de la n°72 à la n°101 – **Murianette** : GARCIN pouvoir à DUPONT-FERRIER de la n°54 à la n°71 – **Mont Saint-Martin** : DEPINOIS – **Montchaboud** : SOTO – **Notre Dame de Commiers** : RENIER pouvoir à MASNADA de la n°42 à la n°101 – **Notre Dame de Mésage** : BUISSON pouvoir à BALESTRIERI de la n°72 à la n°101 – **Noyarey** : PENNISI pouvoir à JM GAUTHIER de la n°1 à la n°16 – **Poisat** : BUSTOS – **Proveysieux** : BALESTRIERI – **Quaix en Chartreuse** : ROSSETTI – **Saint Barthélémy de Séchilienne** : STRAPPAZZON pouvoir à SPINDLER de la n°1 à la n°41 – **Saint-Egrève** : AMADIEU, CHARAVIN pouvoir à LISSY de la n°54 à la n°101, B.COIFFARD – **Saint Georges de Commiers** : GRIMOUD pouvoir à B.COIFFARD de la n°42 à la n°101 – **Saint-Martin d'Hères** : ASSALI pouvoir à TROVERO de la n°42 à la n°101, CHERAA pouvoir à SULLI de la n°59 à la n°101, KDOUH pouvoir à RUBES de la n°1 à la n°41, OUDJAOUDI pouvoir à DEBEUNNE de la n°1 à la n°16 puis pouvoir à SIEFERT de la n°59 à la n°101, RUBES pouvoir à PETERS de la n°42 à la n°101, SEMANAZ, VEYRET – **Saint-Martin Le Vinoux** : LAVAL, MARDIROSSIAN – **Saint-Paul de Varcès** : RICHARD pouvoir à GUYOMARD de la n°54 à la n°71 – **Saint-Pierre de Mésage** : MASNADA – **Sassenage** : GENIN-LOMIER, MERLE pouvoir à GENIN-LOMIER de la n°42 à la n°101 – **Sarcenas** : DULOUTRE pouvoir PENNISI de la n°42 à la n°101 – **Séchilienne** : PLENET – **Seyssinet Pariset** : LISSY, SIEFERT – **Seyssins** : HUGELE pouvoir à SOULLIER de la n°1 à la n°41, MARGUERY – **Varces Allières et Risset** : CORBET, LEMARIEY – **Vaulnaveys-le-bas** : JM. GAUTHIER pouvoir à CORBET de la n°42 à la n°101 – **Vaulnaveys Le Haut** : PORTA pouvoir à DEPINOIS de la n°59 à la n°101 – **Venon** : ODDON pouvoir à MARDIROSSIAN de la n°42 à la n°101 – **Veurey-Voroize** : JULLIEN – **Vif** : GENET – **Vizille** : L. COIFFARD, JACQUIER pouvoir à AMADIEU de la n°1 à la n°34

Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Echirolles : DEMORE pouvoir à SULLI de la n°1 à la n°41 puis pouvoir à LABRIET de la n°42 à la n°101 – **Grenoble** : ALLOTO pouvoir à SCHUMAN, DJIDEL pouvoir à L. COIFFARD, LHEUREUX pouvoir à PANTEL, SIX pouvoir à THOVISTE – **Meylan** : HOURS pouvoir à DE CARO – **Saint-Martin d'Hères** : QUEIROS pouvoir à VEYRET – **Vif** : GONAY pouvoir à GENET

Absents :

Bresson : GUYOMARD de la n°72 à la n°101 – **Corenc** : MERMILLOD-BLONDIN de la n°72 à la n°101 – **Domène** : C. LONGO de la n°72 à la n°101, SAVIN de la n°72 à la n°101 – **Echirolles** : BOUHAFS de la n°59 à la n°101, MOULIN-COMTE de la n°1 à la n°16 puis de la n°27 à la n°101 – **Grenoble** : ROCHE de la n°42 à la n°101, CARIGNON de la n°72 à la n°101 – **Le Fontanil-Cornillon** : DUPONT-FERRIER de la n°72 à la n°101 – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON de la n°72 à la n°101 – **Murianette** : GARCIN de la n°72 à la n°101 – **Saint-Martin d'Hères** : KDOUH absente de la n°72 à la n°101 – **Saint-Paul de Varcès** : RICHARD de la n°72 à la n°101

Christian MASNADA a été nommé secrétaire de séance.

Le rapporteur, Sylvain LAVAL
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : ESPACE PUBLIC, VOIRIE, INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCES - Aménagement de l'avenue Jeanne d'Arc à Grenoble : bilan de la concertation réglementaire

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-1 à L.103-6 et R.103-1 à R.103-3 relatifs à la concertation préalable ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « *création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires* » ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 3 février 2023, par laquelle la Métropole a défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable pour l'aménagement de l'avenue Jeanne d'Arc à Grenoble ;

L'avenue Jeanne d'Arc se situe sur la commune de Grenoble entre le boulevard Clémenceau et les rues André Argouges et Charles Rivail. Cette avenue est le support d'une urbanisation progressive marquée par deux tronçons distincts :

- Le premier entre le Boulevard Clémenceau et la rue Claude Genin se compose d'une urbanisation hétéroclite entre pavillons, maisons accolées et immeubles collectifs. L'implantation bâtie sur l'avenue est hétérogène, ce qui procure à l'avenue une diversité d'ambiances caractéristique du tissu de faubourg.
- Le deuxième tronçon, de la rue Claude Genin à la rue Argouges, est lui-même spécifique par la construction de 1927 à 1931 de la Cité de l'Abbaye, lieu historique, reconnu pour son patrimoine architectural, social et urbain exceptionnel qui fait l'objet d'un projet potentiel de Secteur Patrimonial Remarquable.

Dans le cadre du Grand Projet de Ville (GPV) Grenoble - Saint-Martin-d'Hères lors de la décennie 2010, la Ville de Grenoble a débuté une réflexion ambitieuse en parallèle de la rénovation urbaine du quartier Chatelet en s'interrogeant sur le modus operandi de la requalification de la Cité de l'Abbaye et de la place de la Commune de 1871.

En 2016, un premier mandat d'études préalables a été lancé en co-maitrise d'ouvrage Ville de Grenoble et Actis (bailleur social historique de la Cité). L'objectif était de donner vie à un projet urbain à l'échelle du quartier, intégrant l'avenue Jeanne d'Arc jusqu'à la rue Genin ainsi que la place de la Commune de 1871. Confié à la SPL SAGES, ce mandat d'études a permis de faire projet commun en partenariat avec la Métropole, le Département, la Région, l'Etat et les habitants. Il a donné lieu à un bilan de concertation obligatoire pour toute opération de renouvellement urbain, délibéré en février 2019.

Le secteur de l'Abbaye a donc connu une continuité de dispositifs de concertation depuis une dizaine d'année. Habitants et acteurs ont eu régulièrement l'occasion d'exprimer leurs attentes et leurs souhaits sur le réaménagement de ce secteur. La dernière concertation en date s'est tenue entre 2017 et 2019. Elle a permis de travailler notamment le projet de réaménagement de la Cité de l'Abbaye et la redéfinition des périmètres d'aménagement des espaces publics. En parallèle, une démarche d'urbanisme transitoire ambitieuse est mise en œuvre sur la Cité de l'Abbaye.

Étant compétente sur les espaces publics, la Métropole a initié en 2022 un travail sur le réaménagement de l'espace public de l'avenue Jeanne d'Arc.

Avec la requalification des espaces publics, il existait un enjeu fort à prolonger l'association des habitants à la fabrication des projets du secteur. Il convenait cependant de respecter le principe du « dites-le nous une seule fois » afin d'éviter de solliciter de nouveau les participants pour des sujets déjà débattus. Aujourd'hui, l'enjeu est de donner à voir et construire avec les habitants et acteurs du quartier les transformations opérationnelles des espaces publics. Une démarche de concertation reposant sur ces principes s'est donc tenue entre les mois de mars et d'octobre 2023.

La présente délibération, valant bilan de la concertation, rappelle les modalités de la concertation mise en place et dresse la synthèse des avis exprimés. Elle présente également les suites données à la concertation.

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET

- Maintenir et valoriser les qualités intrinsèques de l'avenue par des aménagements et une trame paysagère qui mettent en valeur la diversité des usages et révèlent des microlieux à investir ;
- Sécuriser les carrefours et les traversées piétonnes ;
- Favoriser les liens entre les deux rives de l'avenue Jeanne d'Arc, les équipements, la place et la cité de l'Abbaye ;
- Apaiser l'avenue en favorisant les modes actifs, notamment par la création d'une piste cyclable structurante ;
- Repenser l'itinéraire de la ligne de bus et la localisation des arrêts pour favoriser son attractivité et son accessibilité ;
- Trouver le bon équilibre en terme de stationnement pour répondre aux besoins du secteur tout en favorisant le report modal (transports en commun, cycles, autopartage) ;
- Végétaliser l'avenue pour offrir un confort thermique en saison chaude et lutter contre les îlots de chaleur urbains ;
- Désimperméabiliser au maximum et favoriser l'infiltration à la parcelle des eaux pluviales ;
- Intégrer la concertation et la participation citoyenne des habitants dans le processus d'aménagement des espaces publics.

II. RAPPEL DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se l'approprier et de formuler des observations et propositions. Pour ce faire, un processus de concertation citoyenne a été mis en œuvre. Les modalités en sont précisées dans la présente délibération, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

Le processus de concertation préalable a pour objectifs de :

- Fournir au public une information claire sur les orientations du projet ;
- Viser la participation de l'ensemble du public concerné aux différentes phases de construction du projet (diagnostic, scénarios d'aménagement, etc.) ;
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points de vue concernant le projet.

Ce processus de concertation s'est déroulé entre les mois de mars et d'octobre 2023.

Les modalités suivantes ont été mises en place :

Pour s'informer

Un dispositif global d'information sur la concertation a été déployé par la Métropole pour la concertation réglementaire sur l'aménagement de l'avenue Jeanne d'Arc.

La plateforme participative

Une page dédiée à la concertation sur le réaménagement de l'avenue Jeanne d'Arc a été créée et mise en ligne en avril 2023. Cette page constitue à la fois un espace de ressources informatives et pédagogiques sur le projet et ses enjeux, un fil d'actualité de la démarche mais également un espace centralisant l'ensemble des supports et des livrables de la démarche de concertation. Deux publications ont été réalisées sur la plateforme, les 3 avril et 19 octobre 2023.

Communication papier

Afin de toucher le plus grand nombre d'habitants et habitantes, Grenoble Alpes Métropole a fait le choix de déployer une communication papier diversifiée pour chaque événement de la concertation :

- Des affiches ont été placées tout au long de l'avenue Jeanne d'Arc.
- Des flyers ont été mis à disposition à la Maison des Habitants de l'Abbaye et chez les commerçants.
- Une diffusion dans les boîtes aux lettres a été réalisée en complément pour certains événements.
- Un dossier papier consultable au siège de Grenoble-Alpes Métropole, ainsi qu'à la Maison des Habitants de l'Abbaye

Pour s'exprimer

Les registres et courrier

- Des registres libres de contributions étaient disponibles durant toute la démarche et pour l'ensemble des citoyens de la métropole au siège de Grenoble-Alpes Métropole ainsi qu'à l'hôtel de ville de Grenoble.
- La possibilité était laissée aux citoyens de la métropole, d'adresser des courriers à Grenoble Alpes Métropole.

Plateforme et adresse courriel

- Un espace de contribution a été ouvert sur la plateforme participative de la Métropole du lundi 3 janvier à 9h jusqu'au jeudi 26 octobre à 18h.
- Il a été possible de contribuer via l'adresse courriel générique : participation@grenoblealpesmetropole.fr
Chaque courriel a fait l'objet d'un classement et d'une transmission à l'équipe projet.

Pour débattre et échanger

Pour la phase 1 :

- Un atelier dédié aux commerçants de la partie sud de l'avenue, le lundi 17 avril à 9h, dans la boulangerie « Au délice de Chanazous » ;
- Un atelier dédié aux commerçants de la partie nord de l'avenue, le lundi 24 avril à 9h, devant le square du Commandant Perreau ;
- Un atelier dédié aux habitants le mercredi 26 avril de 17h30 à 19h30 à la Maison des Habitants de l'Abbaye ;
- Des observations de terrains et entretiens, où une équipe d'animation s'est mobilisée pour aller directement au contact de la population.

Pour la phase 2 :

- Un atelier dédié aux habitants le samedi 9 septembre à partir de 10h et jusqu'à 12h sur l'espace public à proximité du marché de l'Abbaye ;

- Un atelier dédié aux commerçants, le lundi 11 septembre 2023 à 9h à la Maison des Habitants de l'Abbaye.

III. LA SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS ET LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS : ANALYSE GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS

Concernant l'opportunité du projet

La concertation met en évidence un intérêt autour du projet de réaménagement de l'avenue Jeanne d'Arc. Un grand nombre de participants y voit l'opportunité de sécuriser la circulation des cycles, d'apaiser une avenue sujette à la vitesse excessive de certains automobilistes et à améliorer la qualité des espaces publics au bénéfice des piétons et des commerces.

Concernant les enjeux de stationnements

La concertation met en évidence une inquiétude concernant la suppression des places de stationnements. De nombreuses contributions soulignent une situation existante déjà compliquée : le quartier étant en limite de stationnement payant il attire de nombreux automobilistes extérieurs et le stationnement du nord de l'avenue Jeanne d'Arc est impacté par l'afflux de spectateurs lors des matchs ou des événements au Palais des Sports. Ce phénomène est renforcé quand le parking est occupé par le cirque.

Plusieurs participants craignent qu'il devienne compliqué pour les riverains de trouver à se garer et qu'ils soient obligés de louer des garages privés. Certains commerçants craignent également une baisse de leurs chiffres d'affaires. Ces expressions convergent pour que la suppression des places de stationnement soit limitée.

Certains participants suggèrent de trouver une zone de réserve de stationnement.

Un consensus émerge concernant un manque de places de livraison. Un grand nombre de participants, dont les commerçants, souhaitent davantage de places de livraisons et d'arrêts minute à proximité de leurs commerces.

Un grand nombre de participants souligne l'importance d'installer des arceaux vélos et notamment à proximité des différents commerces et services.

Concernant les espaces publics

De manière générale la concertation met en évidence un fort consensus pour végétaliser, ombrager et fleurir l'avenue. Plusieurs contributions soulignent l'opportunité de rendre l'avenue plus colorée.

De nombreux habitants sont heureux de voir qu'une piste cyclable bi-directionnelle sera aménagée et permettra enfin de sécuriser les déplacements cycles.

De nombreux participants convergent sur le besoin d'assises régulières pour accompagner les habitants à mobilités réduites et qui ont besoin de faire des pauses régulièrement.

Plusieurs participants insistent sur la richesse du patrimoine arboré existant et demandent à ce qu'un maximum d'arbres soit préservé.

De nombreuses contributions proposent de concevoir un parcours ludique pour inciter les enfants à se rendre à pied à l'école (majorité des trajets entre le parc Commandant Perreau et la Maison des Habitants).

Concernant le jardin Commandant Perreau

La concertation met en évidence un souhait partagé que le réaménagement de l'avenue Jeanne d'Arc mette en valeur le jardin Commandant Perreau avec des aménagements axés sur la biodiversité et la convivialité. De nombreuses contributions soulignent que le lieu est très fréquenté par les piétons et les enfants et demandent que la traversée piétonne soit sécurisée.

Concernant le carrefour Claude Genin / Jeanne d'Arc

Le carrefour avec la rue Claude Genin est majoritairement perçu comme dangereux, minéral et peu agréable. De nombreuses contributions soulignent également qu'il joue un rôle de coupure entre le sud et le nord de l'avenue. Plusieurs problématiques de stationnement sauvage sont également remontées. Les participants convergent vers une demande d'apaisement, de sécurisation des traversées et d'aménagement convivial.

Concernant la partie sud de l'avenue au niveau de l'abbaye.

La concertation met en évidence un fort consensus autour des enjeux de mise en valeur du pôle commerçant de l'Abbaye et du renforcement de son ambiance de place de village. Cela passe par une plus grande place laissée à la végétation, une sécurisation des traversées et une mise en valeur des façades et enseignes.

Un grand nombre d'habitants et de commerçants demandent le maintien d'un nombre important de stationnement permettant l'arrêt-minute pour les clients extérieurs.

Concernant le fonctionnement des bus

Concernant la déviation de la ligne 12, la concertation ne met pas en évidence de consensus. Une partie des participants y est favorable afin de se connecter à la ligne C5, de mieux connecter le nord de l'avenue au marché et aux équipements sportifs et d'apaiser le trafic du carrefour Claude Genin. Une autre partie des participants y est défavorable considérant que la suppression de l'arrêt Grand Châtelet défavoriserait les habitants à proximité : principalement les étudiants, les personnes âgées et à mobilité réduite et expriment une crainte concernant les embouteillages au niveau du pôle commercial de l'Abbaye.

Concernant la suite du projet

La concertation met en évidence plusieurs demandes complémentaires en dehors du périmètre du projet.

- De nombreux participants demandent que la piste bi-directionnelle soit prolongée jusqu'à la Chronovélo 1 (croisement avec l'av. de Valmy) pour permettre un itinéraire complet et connecté avec Meylan, le CHU, le campus et La Tronche
- Plusieurs contributions demandent de prolonger la piste bi-directionnelle sur la rue Argouges et la rue Léon Jouhaux pour desservir le collège Vercors, le lycée Argouges et se connecter à la Chronovélo 2.
- Quelques contributions considèrent qu'il serait pertinent de poursuivre la piste cyclable sur l'est de la rue Marie Chamoux.

IV. LES SUITES DONNÉES À LA CONCERTATION

Au regard des avis et remarques exprimés lors de la concertation préalable et afin d'adapter et d'enrichir le projet, il est proposé de prendre en compte les suites indiquées ci-dessous :

- **Concernant le stationnement**, la Métropole rappelle la difficile équation de concilier sécurisation des cycles, amélioration des espaces publics pour les piétons, végétalisation tout en conservant les capacités de stationnement actuelles. Suite à la concertation, la Métropole a cependant décidé de revoir le projet sur la partie sud de l'avenue pour limiter la perte de stationnement. Elle étudiera, en lien avec la ville de Grenoble, comment réimplanter du stationnement plus largement dans le quartier.
- **Concernant la préservation des arbres**, la Métropole reconnaît la qualité du patrimoine arboré existant. Si elle ne peut s'engager à la conservation de tous les sujets, elle s'engage à poursuivre le travail pour préserver le maximum d'arbre et planter un nombre important de nouveaux arbres sur l'avenue, en cohérence avec le plan Canopée.
- **Concernant le jardin commandant Perreau**, la concertation a permis de mieux identifier les liaisons et les circulations vers les écoles et vers le parc. En

conséquence la Métropole décide d'adapter le projet afin de sécuriser les traversées de l'avenue, d'ouvrir le parc et de rendre plus évident les cheminements piétons.

- **Concernant le carrefour Claude Genin/Jeanne d'Arc** : la Métropole partage l'enjeu de sécuriser le carrefour notamment pour les trajets des écoliers et privilégiera un aménagement donnant la priorité aux piétons.
- **Concernant l'amélioration du confort des piétons**, la Métropole prend note des propositions issues de la concertation concernant l'implantation des bancs et reviendra vers les habitants le moment venu.
- **Concernant la déviation de la ligne 12**, la Métropole décide de poursuivre les études en lien avec le SMMAG et reviendra vers la population en temps voulu.
- **Concernant la partie sud de l'avenue**, il est décidé de proposer un aménagement visant davantage à apaiser la circulation automobile et à favoriser les traversées piétonnes.
- **Concernant les autres raccordements**, si la Métropole partage l'opportunité de prolonger les aménagements cyclables elle ne peut y donner suite pour le moment. Ces projets seront étudiés ultérieurement. En attendant, la Métropole s'engage à concevoir des raccordements sécurisés entre la future piste bidirectionnelle de l'avenue Jeanne d'arc et les axes existants au niveau des carrefours nord et sud.
- **Concernant la suite de la concertation** : La Métropole s'engage à prolonger l'association des habitants et des acteurs en proposant une 3^{ème} phase de la concertation qui permettra de partager l'Avant-Projet (AVP).

Après examen de la Commission Services publics de proximité du 15 mars 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Arrête le bilan de concertation tel que présenté dans la présente délibération,
- Arrête les principes d'aménagement et de programmation tels que mis à la concertation,
- Décide de prendre en compte les demandes et propositions formulées lors de la concertation préalable, tel que cela est indiqué dans le IV de la présente délibération,
- Décide de mettre en place des actions fortes de communication et d'information avant le démarrage des travaux et de poursuivre le dialogue public tout au long de la mise en œuvre du projet,
- Mandate le Président pour signer tout document relatif à cette opération.

Abstention 6 : 4 voix du groupe *Communes au Cœur de la Métropole* (Guy GENET, Sylvie GENIN-LOMIER, Yasmine GONAY Jérôme MERLE), 2 voix du Groupe d'Opposition – *Société Civile, Divers droite et Centre* (Brigitte BOER, Dominique SPINI)

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président,

CHRISTOPHE FERRARI